



Vendre votre pharmacie

Êtes-vous accompagné par les
meilleurs experts pour effectuer
cette transaction majeure?



fdp et son réseau de partenaires experts vous guideront dans toutes les étapes de votre démarche.



☐ Préparation à la vente

- ◆ Définir un horizon de temps et établir un plan d'action détaillé pour la vente de la pharmacie.
- ◆ Identifier les professionnels nécessaires et la relève potentielle (interne, externe ou mixte).
- ◆ Maximiser la rentabilité de la pharmacie en anticipant les éléments qui influenceront le prix de vente.
- ◆ Élaborer un bilan financier personnel et des projections pour atteindre des objectifs financiers à long terme.
- ◆ Valider la structure corporative optimale et s'assurer que les critères pour la déduction pour gain en capital sont remplis.

☐ Valorisation de la pharmacie

- ◆ Évaluation de la pharmacie pour déterminer sa valeur, en se basant sur le BAIIA ajusté et d'autres facteurs influents.
- ◆ Anticipation des ajustements possibles au BAIIA par l'acheteur (dépenses exceptionnelles, autres revenus, rémunération du propriétaire, loyer).
- ◆ Application d'un facteur multiplicateur au BAIIA pour estimer la valeur, influencé par la bannière, la clientèle, et la localisation géographique.



☐ **Négociation de l'entente**

- ◆ Obtenir l'accord de la bannière pour la vente et signer une entente de confidentialité.
- ◆ Faire réviser la lettre d'intention par son conseiller juridique et prévoir des délais appropriés.
- ◆ Fournir les informations demandées pour la vérification diligente par l'acheteur.
- ◆ Considérer la possibilité de continuer à travailler dans la pharmacie pour assurer une transition harmonieuse.
- ◆ Réviser l'offre d'achat officielle avec son conseiller juridique et discuter des conditions de paiement.

☐ **Vente de la pharmacie**

- ◆ Préparer les documents de vente officiels avec l'aide d'un conseiller juridique.
- ◆ Réaliser un inventaire complet de la marchandise et de l'équipement pour la devanture et l'officine.
- ◆ Notifier les employés et gérer les aspects administratifs tels que les salaires et assurances.
- ◆ Informer les agences et organismes pertinents du changement d'actionnaire.

☐ **Après la vente**

- ◆ Définir ses objectifs de retraite et élaborer un plan financier avec l'aide d'un conseiller en gestion de patrimoine.
- ◆ Consulter un conseiller pour réviser et mettre à jour sa planification successorale et ses documents légaux.
- ◆ Planifier la période de transition vers la retraite sur tous les plans : humain, financier, social et psychologique.





Actionnaire de fdp depuis 1988

Partenaire de fdp depuis 2023

**fdp Gestion privée accompagne les pharmaciens
dans l'atteinte de leurs objectifs financiers
professionnels et personnels.**

**Nous affinons continuellement notre expertise de
votre profession et connaissons votre réalité.**

Vous avez le projet d'acheter une pharmacie?



**Contactez-nous dès maintenant
pour mieux comprendre
comment nous pouvons vous
soutenir dans vos projets.**

Cet aide-mémoire est fourni à titre informatif uniquement. Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois, nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont basées sur notre analyse et interprétation de ces renseignements et ne devraient en aucun cas être considérés comme une recommandation. Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en gestion de patrimoine ou votre spécialiste en matière fiscale, comptable ou juridique.

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.